



SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

16 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay Michèle Bugnet	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Jean Benat
3 procurations	Romain Espinosa a donné pouvoir à Jean-Antoine Espinosa	Ghyslaine Eynard a donné pouvoir à Michel Légerot	Nathalie Runser a donné pouvoir à
4 absents	Laure Barnini Anne-Laure D'Alauzier	Jennifer Bremond	Richard Giner
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		
Délibération	11.12.22		
Objet :	Adhésion libre à l'association « In Site » Partenariat service civique		
Rapporteur	Christelle AUBERTIN		
N° Acte	9.1		

InSite propose aux communes rurales un programme d'accompagnement sur-mesure pour leur permettre de dynamiser leur territoire en soutenant les initiatives locales à fort impact social et environnemental grâce au programme de Volontariat Rural et à la communauté Artisans d'Idées.

Grâce à ce partenariat la commune de Caderousse a pu accueillir 4 jeunes pour l'accomplissement de leur service civique.

A compter du 1^{er} janvier 2025, pour bénéficier de ce type de partenariat, les collectivités intéressées auront l'obligation d'adhérer à l'association.

En adhérant à InSite, les communes ont accès à :

- Au volontariat rural pour leur commune : Diagnostic, co-élaboration des fiches missions, recrutement des jeunes, mise à disposition des volontaires et accompagnement, valorisation et bilan.
- A la communauté Artisans d'Idées : Participation au réseau, ce qui renforce la transversalité des actions des villages et d'InSite par le biais de différentes réunions, parmi lesquelles : le Conseil des Maires qui permet une prise de décision collégiale, les cafés de campagne, les journées Artisans d'idées locales et nationales, NewsLetter, ressource site web.
- A la Gouvernance de l'association : 1 adhésion = 1 voix à l'Assemblée générale de l'année en cours

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle, dont le montant est libre.

En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à l'Association InSite, à compter du rendu exécutoire de la présente délibération, pour un montant de cotisation de 200 €
- De donner pouvoir au maire de signer le bulletin d'adhésion pour l'année 2025.
- Que les crédits sont inscrits au budget.



SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18H30

Pièces annexes :

- Bulletin adhésion
- Statuts association
- Règlement de l'association

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 12 décembre 2024
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
La secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN

